

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 septembre 2017 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Alexander Tomeo – district #3
Dominick Giguère – district #4
Marie-Claude Galland Prud’Homme – district #6

Absence motivée :

Normand Clermont – district #5

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l’ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 8 août 2017
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 août 2017

ADMINISTRATION

- 4.- Emprunt au fonds de roulement/autorisation
- 5.- Opération Nez Rouge/contribution financière

LOISIRS

- 6.- Déclaration des bibliothèques québécoises/entérinement
- 7.- Ville de Saint-Eustache/association de crosse de Saint-Eustache/protocole d’entente/autorisation de signature
- 8.- Système de CVAC au Centre communautaire Albert-Cousineau/décomptes progressifs #3 et #4/autorisation de paiement
- 9.- Travaux d’aménagement du parc Édouard-Champagne/soumissions par appel d’offres public/autorisation

VOIRIE

- 10.- Travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle)/honoraires professionnels/modifications aux plans et devis/autorisation de paiement
- 11.- Travaux correctifs de drainage – 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue)/honoraires professionnels/plans et devis/autorisation de paiement
- 12.- Réfection de la 27^e Avenue/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 13.- Réfection de la 27^e Avenue/décomptes progressifs #2 et #3/autorisation de paiement
- 14.- Travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue/honoraires professionnels/modifications aux plans et devis/autorisation de paiement
- 15.- Stabilisation de la digue/coût des travaux/autorisation de paiement

URBANISME

- 16.- Assistance professionnelle en urbanisme et gestion des circulations (artères collectrices et boulevards)/mandat

HYGIÈNE DU MILIEU

- 17.- Enlèvement des matières résiduelles 2017-2022/adoption de la soumission
18.- Grenier populaire des Basses-Laurentides/entente relative à la récupération des meubles à domicile/autorisation de signature

SÉCURITÉ

- 19.- MRC de Deux-Montagnes/entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie/autorisation de signature
- 20.- Réponses aux questions de la séance précédente
21.- Communication du maire
22.- Communication des conseillers
23.- Période de questions
24.- Levée de la séance

17-09-185 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-186 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AOÛT 2017

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal du 8 août 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

17-09-187 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2017

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 août 2017 au montant de 61 353,88 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 août 2017 au montant de 776 787,58 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-188 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER l'emprunt au fonds de roulement de la somme de 45 886,42 \$ (taxes incluses) pour les dépenses effectuées dans le cadre des rénovations à la Petite Maison de Pointe-Calumet (administration), remboursable sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-189 OPÉRATION NEZ ROUGE/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'UN montant de 50 \$ soit octroyé à l'organisme Opération Nez rouge Laval-Basses Laurentides, lequel représente un appui financier à leur campagne de financement pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-190 DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES/ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec, responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ENTÉRINER la Déclaration des bibliothèques du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-191 VILLE DE SAINT-EUSTACHE/ASSOCIATION DE CROSSE DE SAINT-EUSTACHE/PROTOCOLE D'ENTENTE/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Saint-Eustache, relativement à la répartition des besoins de terrains et gymnases aux fins de pratiques et délègue à l'association de crosse de Saint-Eustache, la responsabilité d'organiser la crosse sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-192 SYSTÈME DE CVAC AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT-COUSINEAU/DÉCOMPTES PROGRESSIFS #3 ET #4/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 637,24 \$ (taxes incluses), à la firme Ventilex, lequel représente le décompte progressif #3 au montant de 1 086,51 \$ et le décompte progressif #4 au montant de 2 550,73 \$, dans le cadre du système de CVAC au Centre communautaire Albert-Cousineau.

La présente dépense est assumée par une appropriation du fonds de roulement pour un terme de dix (10) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-193 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉDOUARD-CHAMPAGNE/SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Édouard-Champagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 14^E AVENUE (AU NORD DU BOUL. DE LA CHAPELLE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/MODIFICATIONS AUX PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

17-09-194 Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 172,46 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour les modifications aux plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle) (facture # 4147).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-195 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 22^E RUE (ENTRE LA 27^E ET LA 29^E AVENUE) – 27^E AVENUE (ENTRE LA 22^E ET LA 26^E RUE) – 29^E AVENUE (ENTRE LA PISTE CYCLABLE ET LA 22^E RUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le paiement au montant de 143,72 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue) (facture # 4146).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-196 RÉFECTION DE LA 27^E AVENUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 10 189,66 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre de la réfection de la 27^e Avenue (factures #4155 – 8 709,36 \$ et #4167 – 1 480,30 \$).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 474-17 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase II).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DE LA 27^E AVENUE/DÉCOMPTES PROGRESSIFS #2 ET #3/
AUTORISATION DE PAIEMENT

17-09-197 Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 81 070,38 \$ (taxes incluses), à la firme Uniroc Construction Inc., lequel représente le décompte progressif #2 au montant de 73 482,01 \$ et le décompte progressif #3 au montant de 7 588,37 \$, relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre de la réfection de la 27^e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 474-17 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase II).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-198 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – SECTEUR 41^E RUE À 46^E RUE
ET 43^E AVENUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/MODIFICATIONS
AUX PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 172,46 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour les modifications aux plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue (facture # 4148).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-199 STABILISATION DE LA DIGUE/COÛT DES TRAVAUX/AUTORISATION
DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 015,79 \$ (taxes incluses), à la firme Axio, lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des travaux, dans le cadre de la stabilisation de la digue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-200 ASSISTANCE PROFESSIONNELLE EN URBANISME ET GESTION DES
CIRCULATIONS (ARTÈRES COLLECTRICES ET BOULEVARDS)/
MANDAT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 11 septembre 2017 de la firme Apur, urbanistes conseils, pour un montant maximum de 18 470 \$ (taxes en sus), pour la réalisation d'une étude portant spécifiquement sur la problématique de gestion des circulations locales et de transit à même les principales artères collectrices et les boulevards suivants :

- Artères : 13^e Avenue, 48^e Avenue, 59^e Avenue et Montée de la Baie;
- Boulevards : rue André-Soucy, boulevard de la Chapelle et boulevard Proulx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-201

ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2017-2022/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, pour l'enlèvement des matières résiduelles pour une période de cinq (5) ans, soit de 2017 à 2022;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

JR Services Sanitaires	1 849 508,55 \$
Transport RLS inc.	1 928 924,08 \$
Enviro Connexions	1 999 410,65 \$
Services Ricova Inc.	2 345 525,64 \$
Gestion sanitaire Tibo inc.	2 386 363,61 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme JR Services Sanitaires, s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la soumission de la firme JR Services Sanitaires, au montant de 1 849 508,55 \$ incluant les taxes, pour l'enlèvement des matières résiduelles, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-09-202

GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES/ENTENTE RELATIVE À LA RÉCUPÉRATION DES MEUBLES À DOMICILE/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente à intervenir avec le Grenier populaire des Basses-Laurentides relativement à la récupération des meubles à domicile, pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MRC DE DEUX-MONTAGNES/ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE
À L'ENTRAIDE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE/AUTORISATION DE
SIGNATURE

17-09-203

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie avec les villes et municipalités de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

17-09-204

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'À 20h28, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale